



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Société PPG France Manufacturing - Saultain

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : Le 27 juin 2024

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame KUSTOSZ, Cheffe du Bureau des sécurités, Sous-préfecture de Valenciennes

Madame LANGRAND, Bureau des sécurités, Sous-préfecture de Valenciennes

Monsieur MESSIER, DREAL Hauts-de-France

Monsieur BONDUELLE, DDTM 59

Collège "Exploitant"

Monsieur BOUDEN, PPG, Directeur du site de Saultain

Madame DURIEUX, PPG

Collège "Collectivités"

Monsieur SOIGNEUX, Mairie de Saultain

Monsieur BREMENT, Mairie de Curgies

Collège "Riverains"

Monsieur CLERFAYT, Président de la CSS

Personnes qualifiées

Commandant DUBUSSE, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du Président de la CSS	3
II.	Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
III.	Présentation de la campagne d'information aux populations sur les risques industriels majeurs pour l'année 2024 par le S3PI-HCD	5
IV.	Questions et échanges.....	6

La séance est ouverte à 14 heures 05.

Madame KUSTOSZ excuse Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes, suite à un contre-temps.

. Introduction du Président de la CSS

Monsieur CLERFAYT remercie la sous-préfecture de Valenciennes d'accueillir la réunion et annonce l'ordre du jour.

. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)

Un diaporama est diffusé.

Monsieur BOUDEN présente le Groupe PPG puis le site de Saultain qui produit des pâtes et des résines ainsi que des peintures pour les industriels. Le site est classé Seveso seuil haut et emploie 225 salariés. Il est aussi certifié IATF 16949, ISO 14001 et 45001 et est entré dans une démarche visant à obtenir la certification 50 001 en fin d'année 2024 (laquelle est relative au contrôle des dépenses énergétiques).

Monsieur BOUDEN souligne que PPG est organisé en unités manufacturing, qui permettent au site à la fois d'obtenir plus facilement des investissements et de bénéficier des retours d'expériences des autres usines.

Il annonce également la mise en place sur le site de la démarche HOP (Human Organisation Performance), fondée sur un programme scientifique américain, dont l'objectif est de réduire le risque d'erreur humaine, notamment en analysant tous les facteurs externes pouvant aboutir à une erreur humaine : 95 % du personnel a été formé au programme tandis que le site a obtenu 35/60 en 2023 lors de l'évaluation du dispositif (l'objectif est d'obtenir 44/60 en fin d'année 2024 pour attester d'une bonne maturité du programme).

Monsieur BOUDEN note que le système a déjà permis d'identifier des déviations dans les process et de les corriger, mais insiste sur le fait que les bénéfices ne pourront se mesurer que sur le long terme.

Madame DURIEUX annonce 6,9 millions d'euros d'investissements validés et ventilés sur plusieurs années, parmi lesquels :

- le renouvellement du parc chariots (réception fin 2024) ;
- l'inertage des cuves ;
- la mise en conformité des sols antistatiques ;
- la mise en conformité ATEX (atmosphère explosive).

Elle liste ensuite les projets 2024/2025 :

- l'identification des tuyauteries ;
- la mise en conformité ATEX ;
- l'installation d'une table élévatrice à la mixing-cell ;
- vidéosurveillance ;
- inertage des cuves.

Monsieur MESSIER s'étonne de ne pas voir figurer dans les investissements la mise en conformité des installations liées aux rejets atmosphériques, sachant qu'un plan d'action est en cours.

Monsieur BOUDEN confirme qu'un plan d'action est en cours et que des améliorations ont déjà été apportées. Quant au restant des modifications à effectuer, des devis sont en cours pour les inclure officiellement dans les investissements 2024/2025.

Madame DURIEUX présente ensuite l'exercice POI effectué le 6 décembre 2023 (simulation de l'incendie d'un chariot dans le bâtiment logistique) réalisé en heures ouvrées avec le concours d'un officier de liaison du SDIS.

Le commandant DUBUSSE explique que le rôle de cet officier de liaison est d'accompagner les forces d'intervention du site pour gérer le problème en interne et éviter l'intervention du SDIS si elle n'est pas nécessaire.

Parmi les points positifs relevés au cours de l'exercice, Madame DURIEUX mentionne l'intervention rapide des équipiers de seconde intervention ainsi que la communication efficace entre le Directeur des Opérations Internes et l'officier de liaison. En revanche ont été identifiées des pistes d'améliorations relatives :

- au comptage des effectifs ;
- à l'évacuation des SST ;
- à des retours de collaborateurs dans le bâtiment après l'alarme d'évacuation ;
- à la sirène inaudible dans certaines zones ;
- à un numéro de fiche incorrect.

Les actions correctives ont été apportées via des rappels et l'ajout de diffuseurs sonores notamment.

Concernant les événements, Madame DURIEUX relève 10 déversements accidentels non reportables ainsi que 4 presque accidents liés à la sécurité des procédés.

Elle passe ensuite au bilan environnemental en exposant que les consommations d'eau de ville et de forage sont en deçà des seuils réglementaires, et ce en tenant compte de l'arrêté préfectoral sécheresse.

Monsieur MESSIER remarque que l'arrêté préfectoral sécheresse 2023 n'impose pas -10 % de consommation par rapport au seuil comme c'est indiqué dans le document projeté, mais une économie de 5 % par rapport à la consommation sur une période de référence, afin d'avoir un objectif plus réaliste.

Madame DURIEUX indique ensuite que 40 711 m³ d'eau traitée ont été rejetés, un chiffre en augmentation par rapport à 2022 et 2021, même si aucun dépassement de seuil n'est à noter.

À propos des rejets atmosphériques, certains prélèvements n'ont pas pu être effectués en raison de l'absence d'échafaudage pour accéder au lieu de prélèvement, cependant le sujet est à l'étude avec la société de prélèvement.

Quant aux rejets chaudières, Madame DURIEUX note un dépassement de poussières. Enfin, un plan d'action sur la mise en conformité des émissaires de rejets est en cours de réalisation afin de répondre à un arrêté préfectoral complémentaire de décembre 2022.

Monsieur MESSIER précise qu'un nouvel arrêté préfectoral complémentaire sera proposé à l'issue de l'instruction du dossier de l'état des lieux des caractéristiques des rejets atmosphériques demandé par cet APC de décembre 2022. L'objectif de ce futur APC sera

d'actualiser le chapitre « Air » de l'arrêté préfectoral d'autorisation de mars 2007, afin de réglementer les rejets atmosphériques (point de rejet et nature des émissions) en adéquation avec la réalité de terrain suite aux évolutions successives des installations.

Madame DURIEUX annonce ensuite que le coût des déchets s'est élevé à 593 545 euros en 2023, en baisse par rapport à 2022 : toutefois, un groupe de travail a été constitué pour diminuer le volume des principaux générateurs de déchets.

Sur le bilan légionelle, un seul dépassement du seuil de 1000 ufc/l a été enregistré. Suite à un nouveau classement d'un produit utilisé devenu CMR, la stratégie de traitement a été modifiée au printemps 2023.

Au sujet de la sécurité des procédés, 1 961 bons de maintenance préventive ont été émis, dont 924 concernant des items critiques pour la sécurité.

Enfin, Madame DURIEUX liste les communications effectuées avec la préfecture et la DREAL :

- inspection APMD sprinkler L1 aboutissant à la levée de la mise en demeure ;
- inspection REACH – SVHC : 2 observations ;
- inspection SGS : 1 fait susceptible de suite (définition des incidents à déclarer à la DREAL) et 4 observations ;
- transmission d'éléments en réponse à l'arrêté préfectoral complémentaire de décembre 2022 concernant la partie Air ;
- le bilan annuel légionelle ;
- le bilan annuel SGS ;
- des contrôles inopinés (eau, légionelle, air) ;
- un courrier sur la mise en œuvre de la directive IED - publication des conclusions MTD des systèmes communs de gestion et de traitement des gaz résiduels dans le secteur chimie.

Le commandant DUBUSSE souligne le partenariat fructueux entre PPG et le SDIS, qu'il qualifie d'exemplaire.

Pour terminer, Monsieur BOUDEN évoque les prochaines portes ouvertes de l'usine dans le cadre des « Parcours du savoir-faire français ».

. Présentation de la campagne d'information aux populations sur les risques industriels majeurs pour l'année 2024 par le S3PI-HCD

Madame BASQUIN annonce que la prochaine campagne d'information sur les risques industriels majeurs, renouvelée tous les cinq ans, se tiendra en octobre dans le cadre de la semaine de la résilience, pour informer les populations susceptibles d'être exposées à un risque industriel majeur afin que chacun connaisse, comprenne et sache mettre en œuvre les consignes de sécurité.

Pour rappel, le Code de la sécurité intérieure impose à l'exploitant d'informer les populations, mais les sites Seveso seuil haut du territoire ont mandaté le S3PI pour réaliser la campagne.

Madame BASQUIN rappelle également que le Code de la sécurité intérieure impose aussi aux mairies de distribuer la documentation mise à disposition.

Parmi les supports de communication disponibles, Madame BASQUIN mentionne notamment

des affiches, un magnet rappelant les consignes de sécurité, une vidéo de sensibilisation, un site internet (www.reflexes-seveso.fr), un kit de communication à destination des élus ainsi que la nouvelle application Face Aux Risques (à laquelle PPG s'apprête à souscrire et qui offre la possibilité aux riverains d'effectuer des signalements depuis l'application).

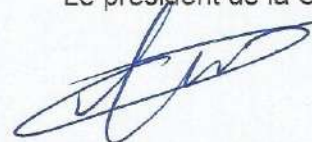
. Questions et échanges

Monsieur CLERFAYT signale que l'accès secondaire du site n'est plus praticable et qu'il convient de l'entretenir afin de permettre le passage des camions du SDIS. Il rapporte également avoir remarqué un bruit important en provenance du site durant la semaine du 9 mai.

Monsieur BOUDEN n'a pas eu connaissance de cette nuisance et investiguera pour en déterminer la cause. Il reviendra vers Monsieur CLERFAYT lorsqu'il disposera de davantage d'éléments.

La séance est levée à 15 heures.

Le président de la CSS



CLERFAYT Olivier